

Et finalement, ils ont adopté cette loi. Et, aujourd'hui, nous, les Canadiens, sommes incapables d'imagination ni d'invention, ni de rien autre, sans vérifier ce que fait le voisin, car nous ne contrôlons rien.

Monsieur l'Orateur, je reviens maintenant au problème sérieux des homosexuels qui, paraît-il, sont nombreux au Canada. Pour ma part, je n'ai reçu absolument aucune demande d'aucun Canadien de favoriser cette loi, mais j'en ai reçu des centaines demandant qu'on s'y oppose. La plupart des gens y sont eux-mêmes opposés.

Est-ce que l'honorable ministre peut nous dire sincèrement que la population canadienne est en faveur de cet article? Il est incapable de le faire à moins de se trahir lui-même. Veut-il que je lui cite des exemples de gens qui s'opposent à cet article? J'en ai près de 500 que je lui ferai parvenir, qui sont signés par des gens de Victoriaville qui n'ont peut-être pas la compétence nécessaire pour devenir premier ministre ou ministre de la Justice, mais qui ont assez de conscience et de logique pour se préoccuper de la société de demain, même si elle est pluraliste, et pour réaliser qu'il faut encore tenir compte de certains principes.

Je vais donc lui faire parvenir ces lettres, en lui demandant de les lire, car cela est de la plus haute importance. Peut-être ne pourra-t-il pas dormir cette nuit, ce qui sera au moins un point de gagné.

Monsieur l'Orateur, l'homosexualité est une maladie et non pas un crime ou un vice. Elle pourrait l'être dans le cas d'abus ou d'habitude, mais alors, il s'agirait d'une maladie chronique. Mais elle n'en demeure pas moins une maladie, plus difficile à traiter peut-être qu'une maladie ordinaire, mais elle peut être traitée et les plus grands spécialistes le reconnaissent.

Monsieur l'Orateur, je ne suis pas tellement âgé, mais j'ai eu l'occasion et le bonheur de militer pendant quatre ans dans l'Association Lacordaire. Dans ce mouvement, monsieur l'Orateur, j'ai pu constater des choses fantastiques au point de vue humain.

On m'a toujours inculqué, comme à tout le monde d'ailleurs, un tas de préjugés contre les alcooliques. Même les gouvernements fédéral et provinciaux taxaient les alcooliques de vice, les tenaient pour des dégradés et des gens sans cœur qui ne prenaient aucun soin de leur famille. Et cela s'est continué jusqu'à ce que des spécialistes se demandent pourquoi ces gens se livraient à l'ivrognerie. On a fini par découvrir que tous les alcooliques n'étaient pas des vicieux, des dégradés ou des criminels, mais bien des malades susceptibles de réhabilitation, grâce, par exemple, aux cliniques Domrémy, aux Alcooliques anonymes ou à d'autres moyens. Il est possible de

les réhabiliter et, aujourd'hui, tout le monde reconnaît qu'un alcoolique n'est pas un dégradé, mais un malade qu'on peut soigner.

Monsieur l'Orateur, on a déjà connu les lois de la prohibition. La mentalité a évolué, la société étant pluraliste, et on s'est dit qu'il fallait respecter l'être humain. Au lieu d'élargir les lois, au lieu de condamner ces gens-là, les gouvernements ont de plus en plus pris des mesures positives pour les soigner. Aujourd'hui, on réussit à récupérer ces malades, ces alcooliques; on réussit à les réintégrer dans leur foyer familial, à redonner à la famille son chef, la mère, et aussi à partir le jeune dans la vie, même s'il avait auparavant fait des abus de boisson...

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre! A l'ordre! Je dois interrompre l'honorable député, puisque son temps de parole est expiré.

M. Fortin: Monsieur l'Orateur, j'aurais encore quelques observations à faire.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre! L'honorable député ne peut poursuivre ses remarques à moins d'obtenir le consentement unanime de la Chambre.

● (9.30 p.m.)

[Traduction]

La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le député continue ses observations?

Des voix: D'accord.

[Français]

M. Fortin: Monsieur l'Orateur, je remercie mes honorables collègues de leur amabilité à mon égard.

Je m'excuse si parfois j'en blesse quelques-uns, monsieur l'Orateur, mais des situations semblables me révoltent. Je ne voudrais pas non plus me faire trop d'ennemis, mais j'aimerais qu'on considère sérieusement l'aspect des jeunes là-dedans.

Ce n'est pas tout, monsieur l'Orateur, d'adopter des lois, d'élargir des lois si, demain, on est pris avec un problème plus grave. Il me semble qu'il y a tellement de lois importantes que nous pourrions adopter, sans en venir à cette situation-là! Pourquoi ne pas parler positivement? Pourquoi ne pas essayer de remettre la famille canadienne à sa place? Pourquoi ne pas aider la famille canadienne à s'épanouir plutôt que de vouloir la détruire?

L'amour, monsieur l'Orateur, n'a pas été créé pour deux hommes ou deux femmes. Il a été créé pour l'homme et la femme. Cela a été pensé de tout temps. Ce n'est pas, comme le disait un député en badinant, parce que les mœurs étaient pourries à l'époque des Romains qu'elles doivent l'être encore aujourd'hui.